



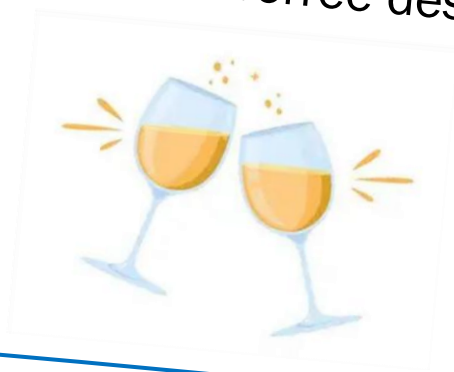
Flash Info

www.chevilly.ch
commune@chevilly.ch
021 861 45 40

Dimanche 8 mars 2026

17h30

Annonce des résultats des élections de la
Municipalité et verrée des élus !!



Poubelles vertes

La Municipalité rappelle que les poubelles vertes, installée à la rue des Fontaines (arrêt de bus), rue de Favilly à la hauteur du numéro 1), rue de l'Eglise 3, sont à disposition des habitants de Chevilly pour l'élimination des déchets compostables des ménages (hors déchets de jardin). Les déchets des entreprises ne peuvent pas y être déposés.



La poursuite de cette prestation dépend de la bonne utilisation par les habitants. Merci de votre collaboration !

Déchets acceptés :

- Épluchures
- Restes alimentaires crus ou cuits



Déchets non acceptés :

- Déchets plastiques
- Canettes
- Litière pour animaux
- Déchets de bois
- Sachets « compostables »
- Déchets de jardin : gazon et autres (à déposer à la déchetterie ou à la compostière)



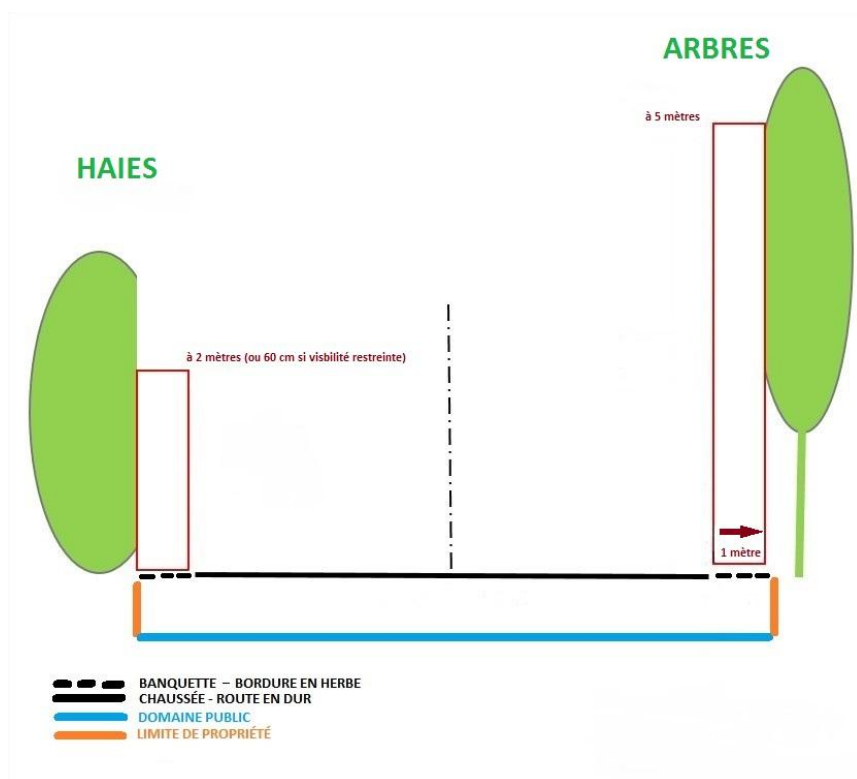
Taille et élagage des arbres et haies

La taille d'entretien courant des haies et des plantations en bordure de routes et chemins communaux carrossables est nécessaire pour garantir une bonne visibilité et respecter la réglementation en vigueur (cf. règlement d'application de la loi sur les routes RLrou).

Les branches des arbres seront élaguées à 5 mètres de hauteur et 1 mètre de la chaussée.

Les haies seront taillées à 60 cm de hauteur lorsque la visibilité doit être maintenue et à maximum 2 mètres dans les autres cas. Les haies ne dépasseront pas la limite de propriété.

Le schéma ci-dessous illustre la réglementation en vigueur, mais nous restons bien sûr à disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.



CRF - Haies vives / Art. 38 b) Hauteur

La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

RLrou / Art. 8

Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation et l'entretien ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route. Les hauteurs maxima admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- a) 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
- b) 2 mètres dans les autres cas.

Rappels des règles de savoir-vivre pour un bon voisinage !



Les chiens doivent toujours être tenus en laisse dans les espaces publics. Ne laissez jamais votre chien faire ses besoins contre les véhicules, les bacs à fleurs ou sur les parcelles privées des autres – ramassez systématiquement et déposez les déjections dans les poubelles prévues.

Mégots et déchets : à la poubelle publique, pas sur la route. Respectez les parcelles privées !

Merci de votre civisme !



Plan d'action en faveur des martinets, des hirondelles et des chauves-souris

L'inventaire mené par FauneNatur a confirmé la présence d'hirondelles de fenêtre et rustiques, de martinets noirs et de chauves-souris pipistrelles sur le territoire communal, avec des effectifs encore faibles et de nombreux sites de nidification peu ou pas occupés, ce qui montre une situation fragile mais un bon potentiel de recolonisation grâce au cadre rural préservé. Pour améliorer la situation, plusieurs mesures peuvent être prises, telles que la pose de nids artificiels et de nichoirs proches des colonies existantes, la protection des cavités et gîtes naturels, le



maintien de zones de boue, la limitation des pesticides et la préservation de sites de reproduction, en particulier lors de projet de construction ou de rénovation.

Les personnes intéressées par la pose de nichoirs peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale, qui transmettra leurs coordonnées à l'entreprise FauneNatur. Merci de vous annoncer dans les meilleurs délais, car les migrateurs vont bientôt arriver !

Prévention : Attention à l'arnaque aux faux policiers, aux faux banquiers !

La Police cantonale vaudoise met en garde contre une escroquerie visant principalement les seniors : de faux policiers contactent leurs victimes par téléphone en prétextant un problème bancaire, puis envoient quelqu'un récupérer leurs cartes ou objets de valeur. Il s'agit d'une fraude : la police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer de l'argent ou des biens.

En 2025, 925 cas ont été signalés dans le canton de Vaud, dont 257 ont permis aux escrocs de soutirer de l'argent.

Conseils de prudence :

- En cas de doute, appelez le 117 ou votre banque.
- Ne donnez aucune information personnelle ou bancaire par téléphone.
- Ne remettez jamais vos cartes ou codes à quiconque.
- Raccrochez immédiatement en cas de soupçon et ne rappelez pas le numéro.

Parlez-en à votre entourage pour les prévenir.

Plus d'informations sur www.votrepolice.ch.

Concours de tambours : Bravo les Jeunes !

Sans faille, vous avez mené votre projet de mains de maître avec succès et efficacité. La Municipalité vous félicite d'avoir permis à notre village de vivre cette belle aventure, souvenir impérissable, source de rencontres et d'amitié.

Merci également à la population qui a donné un visage rayonnant et sympathique à notre commune !



Prochainement à Chevilly...

Dim 8 mars	Elections communales (1 ^{er} tour municipalité) – résultats et verrée à 17h30
Ven 20 mars – 19h	Souper du Café des Grenouilles (tout-ménage déjà distribué)
Sam 28 mars	Coup de balai (informations suivront)
Dim 29 mars	Elections communales (év. 2 ^e tour municipalité)
Mer 1 ^{er} avril – 9h	Café des Grenouilles
Ven 24 avril – 17h	Café des Grenouilles
Dim 26 avril	Elections communales (év. 1 ^{er} tour syndiculture)
Mer 6 mai – 9h	Café des Grenouilles
Mar 19 mai – 21 h	Installation des autorités par le Préfet
Ven 29 mai – 17h	Café des Grenouilles
Mer 3 juin – 9h	Café des Grenouilles
Jeu 11 juin – 20h	Conseil général
Dim 14 juin	Journée votations
Ven 19 juin – 17h	Café des Grenouilles
Mer 1 ^{er} juillet – 9h	Café des Grenouilles